

Fiche-action n°9 – Ingénierie thématique		
Objectif prioritaire 4	Ingénierie thématique	
Fonds mobilisé et montant	Fonds mobilisé : FEDER	Montant : 400 000€
Typologies d'actions de l'OS5 qui seront actionnées, à titre indicatif	OS 5.2.1 : Une ingénierie renforcée dans les territoires	
Version consolidée	FEDER : 01/01/2021	
Indicateur(s) de réalisation associé(s)	Indicateur(s) de réalisation et de résultat associé(s) : Les indicateurs sont renseignés par l'AGR à l'échelle des programmes et par le GAL à l'échelle de la stratégie : A l'échelle des programmes : il s'agit des indicateurs de réalisation et de résultat tels que prévus dans le programme régional et dans le PSN (ex : création d'emploi).	
Indicateur(s) de résultat associé(s)		
Descriptif synthétique du contenu et objectif(s) prioritaire(s) en lien avec la stratégie	A l'échelle de la stratégie du GAL : pas d'indicateur	
	Le territoire du Sud Gironde soutiendra les actions d'ingénierie de projet thématique ou de coopération thématique (hors projets éligibles FA 11 : Coopération transnationale et interterritoriale) locale et interterritoriale permettant de mutualiser les moyens, de partager des objectifs communs et de mettre en réseau les acteurs. La thématique devra être rattachée à la stratégie DLAL du territoire et concerner tout le territoire du GAL (territoire du Syndicat Mixte du Sud Gironde : quatre Communautés de Communes (CdC Convergence Garonne, CdC du Sud Gironde, CdC du Réolais en Sud Gironde, CdC du Bazadais).	
Types d'actions soutenues	<p align="center">- Typologies d'actions 1 :</p> Ingénierie et animation thématique en lien avec la stratégie et au minimum une fiche-action de la stratégie DLAL du territoire du Sud Gironde, favorisant une mise en réseau d'acteurs à l'échelle de tout le sud gironde (Exemples : animation PAT...)	
Bénéficiaires éligibles	Hormis les bénéficiaires précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les bénéficiaires dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.	
Conditions d'éligibilité	Afin d'être soutenue, l'ingénierie et l'animation thématique doit être en lien avec les thématiques de la stratégie DLAL et à l'échelle du territoire du Sud Gironde	
Coûts éligibles	Hormis les coûts précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les coûts dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.	

Inéligibilités	<p><u>Bénéficiaires inéligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Société Civile Immobilière (SCI) - Particulier (personne physique sans numéro de SIRET) agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle - Agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole <p><u>Dépenses inéligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépenses d'auto-construction et les contributions en nature - Dépenses relatives à l'acquisition foncière bâtie et non bâtie
Eligibilité temporelle des dépenses	<p><u>1er janvier 2021</u></p> <p>Les dépenses présentées doivent respecter la réglementation européenne et nationale des aides d'Etat. Tout commencement d'exécution avant le dépôt de la demande d'aide est susceptible de rendre tout ou partie du projet inéligible.</p>
Lignes de partage avec les autres dispositifs	<p>Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER et FEDER OS5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors OS 3.1), ou du programme régional FEDER-FSE+ (hors OS5), dont notamment les lignes de partage suivantes :</p> <p><u>OS 1.1 :</u> Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.</p> <p><u>OS 1.2 :</u> Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.</p> <p><u>OS 2.1 :</u> Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p><u>OS 2.2 :</u> Promouvoir les énergies renouvelables conformément à la directive (UE) 2018/2001 sur les sources d'énergies renouvelables, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés.</p> <p><u>OS 4.1 :</u> Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et pour les personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale.</p> <p>Ligne de partage entre fiches-actions :</p> <p><u>FA 1 à FA 8 :</u> l'ingénierie d'amorçage et de gestion du projet est financée directement par la FA concernée, seule l'ingénierie thématique à l'échelle de tout le territoire du Sud Gironde peut être financée sur cette FA.</p> <p><u>FA 10 :</u> soutient les projets de Coopération transnationale et interterritoriale à l'échelle du GAL</p>
Principes / Modalités de sélection	<p>Les modalités et principes de sélection seront définis par la GAL selon les conditions prévues dans son règlement intérieur.</p>
Fonctionnement du dispositif	<p>Fonctionnement permanent « au fil de l'eau ».</p>

Taux max. d'aide publique	Taux maximum d'aide publique : 100% dans la limite des règles nationales et européennes. Autofinancement minimal pour les porteurs de projet : 20%
Taux d'aide	FEDER : jusqu'à 100% Dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales.
Type de soutien	Subvention
Planchers	Double plancher de 25 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15 000 € d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafonds d'aide FEDER par projet	Typologies d'actions 1 : 150 000 €
Modalités de versement	Avances, acomptes et soldes selon les règles imposées par chaque fonds.
Recours à des OCS (Options de Coûts Simplifiés)	Voir réglementation en cours pour les fonds européens FEDER et FEADER.
Réglementation aides d'Etat	La réglementation des aides d'Etat est applicable en fonction des projets.
Eligibilité géographique	Voir critères d'éligibilité du FEDER.
Contribution à la mise en œuvre des 11 ambitions de la feuille de route régionale Néo Terra dédiée à la transition énergétique et écologique.	Ambition 1 – défi 2 : Co-construire avec les acteurs de demain Ambition 1 – défi 5 : Concilier développement, environnement et solidarité Ambition 3 – défi 2 : Replacer l'humain au cœur de la démarche de progrès de l'entreprise